

## CONSEIL MUNICIPAL

### COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 4 AVRIL 2022

#### **1° Approbation du compte administratif 2021:**

Monsieur le maire présente au conseil le compte administratif 2021 de la commune.

En section de fonctionnement, l'excédent dégagé est de 556 741.21 €.

En section d'investissement, l'excédent dégagé est de 655 178.54 € (avec l'intégration des restes à réaliser de 2021).

Monsieur le maire se retire et, à l'unanimité, le conseil approuve le compte administratif 2021 de la commune et décide l'affectation intégrale des excédents 2021 à la section d'investissement du budget 2022.

#### **2° Vote des taux des impôts locaux pour 2022 :**

Sur proposition de monsieur le maire, le conseil décide d'augmenter en 2022 les taux de 2021 comme suit:

- taxe sur le foncier bâti: 26.13 %,

- taxe sur le foncier non bâti: 49.26 %.

Le taux de la taxe sur le foncier bâti voté à 26.13 % pour 2022 correspond à la somme des parts communale (14.10%) et départementale (12,03%, versée aux communes en compensation de la suppression de la taxe d'habitation).

#### **3° Vote du budget primitif 2022:**

Monsieur le maire présente le projet de budget établi pour 2022.

En section de fonctionnement, ce projet de budget s'équilibre à 1 947 311.00 € avec un excédent prévisionnel dégagé de 405 613.00 €.

En investissement, les principales dépenses programmées concernent la poursuite de la sécurisation de la traversée de la commune en plusieurs points, la poursuite des études pour la création de voies nouvelles desservant le groupe scolaire et la zone industrielle, la mise en sécurité des abords de la Gare et les travaux de la future Maison d'Assistants Maternels.

Le conseil approuve ce budget prévisionnel à l'unanimité.

#### **4° Désignation des membres des 3 comités de pilotage:**

Monsieur le Maire expose la nécessité de désigner des membres titulaires et suppléants pour les 3 COPILS prévus dans l'élaboration du PLUi-HM de Thonon Agglomération.

Le Conseil Municipal a désigné, à l'unanimité :

- Au Comité de pilotage Général : Mr GIRARDOT Frédéric, titulaire et Mr MATHIAN Noel, suppléant.

- Au comité de pilotage Habitat : Mme BURGNIARD Céline, titulaire et Mr GIROD Michel, suppléant.
- Au Comité de pilotage Mobilité : Mr MANILLIER Claude, titulaire et Mr MATHIAN Noel, suppléant.

### **5° Désaffectation et déclassement du talus rue des Varchères en vue de sa cession:**

Monsieur le maire explique qu'il est nécessaire de constater la désaffectation du talus et d'en prononcer son déclassement afin de donner suite à son acquisition auprès d'ALILA, promoteur immobilier.

Le conseil décide, à l'unanimité, de constater la désaffectation du talus et de prononcer son déclassement du domaine public communal pour son incorporation au domaine privé.

### **6° Vente d'une parcelle au lieu-dit « Le Candy »:**

Monsieur le maire expose qu'il est nécessaire de négocier la surface utile et le prix de vente d'une parcelle, au lieu-dit « Le Candy » avec le futur Directeur du Centre Commercial.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à lancer la procédure de négociations pour mener à bien ce projet.

### **7° Revalorisation du prix de restauration :**

Monsieur le Maire expose que la Société MILLE ET UN REPAS , face à un contexte d'inflation inédit avec une explosion des prix alimentaires et des matières premières, souhaite revaloriser de 6.5% le prix de restauration.

Monsieur le Maire propose au Conseil d'appliquer cette hausse dès le 1<sup>er</sup> septembre 2022, à savoir le prix du repas à 4.75 €.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

### **8° Révision des tarifs des concessions et columbariums du cimetière :**

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de réviser les tarifs des concessions et des columbariums et fixe les nouveaux tarifs, dès le 5 avril 2022, comme suit :

- |                           |                              |
|---------------------------|------------------------------|
| - pleine terre : 180€     | - columbarium 10 ans : 290€  |
| - caveau 2 places : 1390€ | - columbarium 20 ans : 480€  |
| - caveau 3 places : 1815€ | - columbariums 30 ans : 700€ |

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

### **9° Questions diverses:**

- Vote au 2<sup>ème</sup> tour aux élections présidentielles le dimanche 24 avril 2022 de 8h00 à 19h00 à la Mairie de Perrignier.
- Journée nationale du souvenir des victimes et héros de la déportation célébrée le 24 avril 2022 à 11h00 aux Monuments aux Morts, place de la Mairie.
- Journée de nettoyage de printemps le 30 avril 202 de 9h00 à 12h00, départ Place de la Mairie.